le Duc de **. *Paretur quantùm ſatis ſit Librorum, nihil in apparatum.* Sen. de tranq. c. 9. 2. A Avignon chez Antoine Aubanel, & ſe vend à Paris chez J. P. Coſtard, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. 2 vol. petit in-12. broch. 3 l. 10 ſ.

Cette *Bibliotheque* eſt bien compoſée, quoiqu'il s'y trouve çà & là de très-foibles Ouvrages & qu'il y en manque de très bons. Comme elle eſt deſtinée à guider ceux qui voudroient former une collection, l'Auteur auroit dû plus ſoigneuſement indiquer les Libraires chez leſquels les Ouvrages ſe vendent: il auroit pu en même tems recueillir des *jugemens* plus juſtes & *plus impartiaux*. Cependant ſur le plus grand nombre d'articles, ſes conſeils méritent d'être ſuivis; nous ne mettons pas dans cette claſſe l'article très-imparfait du *Jardinage* & de *l'Agriculture*.

6. M. Buc'hoz, Docteur en Médecine &c, nous a priés d'inſérer dans notre Gazette, l'avis ſuivant concernant ſon *Dictionnatre Minéralogique & Hydrologique* qui ſe vend chez Coſtard, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais. Il a appris avec ſurpriſe que la Préface qui doit être à la tête de cet Ouvrage, ne ſe trouve pas dans pluſieurs exemplaires. Cette omiſſion ne peut avoir eu lieu que par inadvertance; on ne doit pas la lui imputer; il n'étoit pas de même dans le cas de la ſoupçonner, puiſque cette Préface ſe trouve dans les exemplaires reliés qu'il a achetés pour préſenter à la Cour. Comme il ne peut être ici queſtion que d'un oubli, M. Buc'hoz donne avis que les Acquéreurs qui n'auront pas cette Préface, n'auront qu'à s'adreſſer au Libraire pour la réclamer. Il prie auſſi les Souſcripteurs de ſes feuilles ſur la *Nature conſidérée ſous ſes différens aſpects*, année 1771, de retirer les trois derniers cahiers chez le même Libraire, s'ils ne les ont pas déjà reçus.

I I.

De la préparation du fumier.

Nous avons annoncé que la Société Impériale & Royale de Hongrie avoit adjugé au Cultivateur Martin Dermarck de Maehrenfeldt, dans la Carniole, le Prix de Pratique propoſé pour le courant de l'année 1771. Il s'agiſſoit de la maniere la plus utile & la moins diſpendieuſe de conſerver & de perfectionner le fumier. Le ſieur Dermarck fit faire près de ſes écuries, dans le lieu le moins expoſé à l'ardeur du ſoleil, une foſſe large de huit à dix pieds & de ſix pouces de profondeur. Le grand air & la chaleur du ſoleil diſſipent & épuiſent les parties volatiles, ſi le fumier eſt expoſé: s'il eſt placé dans un lieu élevé, les vents & les pluies en enlevent & diſperſent les parties huileuſes & ſalines. Le ſieur Dermarck avoit couvert le fond de la foſſe d'argille fort tenace, afin de fermer l'iſſue à l'humidité néceſſaire pour amollir les matieres & les rendre ſuſceptibles de fermentation: le fond auroit pu auſſi être revêtu d'un plancher de bois dur. Au-deſſus du foſſé, étoit une eſpece de couvercle formé de pierres plates, faute de bois, car cette matiere manque dans le pays. Ce couvercle, en penchant d'un côté, laiſſoit tomber le fumier dans le foſſé; il ouvroit auſſi un paſſage à l'air en le fermant néanmoins aux rayons du ſoleil. L'air eſt néceſſaire pour exciter le mouvement intérieur de la fermentation; & comme les vents du Nord & de l'Eſt entraînent beaucoup de parties nitreuſes, il convient que l'ouverture regarde le côté du Septentrion. Auprès de cette foſſe, M. Dermarck en pratiqua une ſeconde placée de façon qu'elle pût recevoir l'eau ſuperflue qui auroit pu s'élever au haut de la premiere. Cette eau étoit deſtinée à arroſer le fumier, dans le cas où il auroit manqué d'humidité: il propoſoit d'en arroſer ſes prés, ſuppoſé que le fumier n'en eût pas beſoin. L'expérience a prouvé que le fumier préparé de la ſorte étoit infiniment plus propre à fertiliſer les terres que le fumier ordinaire. Il faut ſçavoir qu'une trop grande putréfaction abſorbe les parties graſſes & huileuſes, de façon qu'il n'en reſte plus qu'une eſpece de marc infertile: on connoît que le fumier eſt à ſon vrai degré de putréfaction, lorſque la fermentation s'affoiblit & qu'il travaille peu.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 20 Mai 1772, au Samedi 23 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 21 l. 10 ſ. à 26 l. *le ſeptier*; *idem* au Port de la Greve, de 18 l. 5 ſ. à 25 liv. Le métail à la Halle, de 16 à 16 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 15 l. 5 ſ., 16 à 16 l. 15 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 l. 5 ſ. à 11 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 20 Mai 1772 au Samedi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 liv. 10 ſ., 20 à 21 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 27 Mai 1772, de 51 à 52 liv.; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Mai 1772.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à . . .	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piaſtres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 27 Mai 1771.*

Amſterdam	55 5 8e.
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	181 ¼ à 182
Madrid	15 2 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon, *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1772.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1165 62 ½ 60 .	1162 ½ 60 ; .	1165 ; . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	270 . . .	. . . . .	265 . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	467 . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 23 Mai 1772.		Du Lundi 25.		Du Mardi 26.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Maupaſſant, ſix d. mois 1771.	E.	Certain, ſix dern. mois 1771.	C.	De Fremilly, ſix dern. mois 1771.	F
Baillot, *idem.*	G.	Delamotte, *idem.*	F.	Maigret, *idem.*	G
Bardin, *idem.*		Maſſon, *idem.*	H.	Defrance, *idem.*	J.
Pigis, *idem.*	J.	Dujean, *idem.*	J.	Cochin, *idem.*	
Clouet, *idem.*		Bonnet, *idem.*		Viellard, *idem.*	
Penchain, *idem.*		Molliere, *idem.*		Chaponnel, *idem.*	M
Delarue pere, *id.*	L.	Gendon, *idem.*		Defays, *idem.*	
Delarue fils, *id.*		Thevenin, *idem.*		Roberge, *idem.*	Z
Goſſey, *idem.*	M.	Creuzé, *idem.*		.....	
.....		Aliſſant, *idem.*	L.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 26 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 7 Mai.*

LA Société Royale des Sciences de Danemarck tint une Aſſemblée publique le 18 Février dernier.

On examina d'abord les diſſertations qui avoient concouru pour les Prix propoſés par ladite Société dans une Aſſemblée du 11 Septembre 1770, ſur des ſujets phyſiques, mathématiques & hiſtoriques.

Dans la partie de la Phyſique, l'on avoit demandé la meilleure conſtruction des pompes à feu : il fut jugé que M. Karſten, Profeſſeur en Mathématiques à Butzau, Univerſité de Mecklenbourg, avoit le mieux & le plus ſolidement traité cette matiere, & en conſéquence le Prix lui fut unanimement décerné ; & quoiqu'il ne ſoit pas d'uſage de diſtribuer deux Prix ſur un même ſujet, la Société trouva néanmoins bon, ſuivant la pluralité des avis, de donner un Prix ſurnuméraire au ſieur Tilhaye, fils du Pompier privilégié à Rouen.

Dans la partie des Mathématiques, où l'on avoit propoſé un problême, touchant les taches du ſoleil, M. A. Wieſon, Docteur en Médecine & Profeſſeur d'Aſtronomie de l'Univerſité de Glaſcow en Ecoſſe, obtint le Prix, quoique la Société ne regarde pas ſon hypothèſe comme établie ſur des preuves ſuffiſantes.

Dans la partie de l'Hiſtoire, aucune des queſtions propoſées n'a été ſuffiſamment éclaircie.

Dans une Aſſemblée du 15 Avril, il a été réſolu de propoſer les problêmes & les queſtions ſuivantes.

PROBLEMA MATHEMATICUM.

Invenire convenientiſſimam mortariorum bellicorum formam, quæ viribus pulveris pyrii ſufficientibus reſiſtere & maximam bombis ejectis amplitudinem in medio reſiſtente conciliare valet.

PROBLEMA PHYSICUM.

Cum docente experientia, neque pendulæ ex pluribus virgis metallicis compoſita in horologiis aſtronomicis, neque artificia correctionis in horologiis nauticis, hucuſque adhibita ſufficerint, quominùs æqualis illorum motus ab influxu caloris, frigoris, turbatus fuerit, convenientiùs huic intentioni remedium experientiâ probatum deſideratur.

PROBLEMA HISTORICUM.

An Jomsburgum in populorum ſeptentrionalium monumentis celebratiſſimum cum Julino Pomeraniæ olim inclyto emporio unum idemque fuerit, necne?

Argumentis firmis & ſufficientibus ità ſolvere ut res pro definita haberi poſſit.

Les Sçavans tant Etrangers que Danois, (les Membres de la Société étant exclus du concours), ſont priés d'écrire en Danois, Latin, François ou Allemand ; car les Diſſertations écrites en d'autres Langues ne ſeront point admiſes.

Le Prix pour la meilleure & la plus ſolide

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Diſſertation conſiſte en une médaille d'or, de la valeur de cent rixdalers, argent de Danemarck.

On aura la bonté d'adreſſer les Ouvrages écrits d'une main bien liſible, & francs de port, à M. de Hielmſtierne, Conſeiller de Conférence du Roi & Secretaire actuel de la Société, à Copenhague; les Ouvrages ſeront reçus juſqu'à la fin du mois de Septembre 1773, lequel terme paſſé, il n'en ſera plus admis au concours.

L'adjudication des Prix ſe fera au mois de Décembre ſuivant, & en conſéquence la Société aura ſoin de faire part de ſes jugemens à qui il appartiendra.

Les Auteurs ſont priés, au lieu de leurs noms, de mettre à leurs Ouvrages ſeulement une ſentence ou deviſe, & d'y joindre un billet cacheté, qui contiendra la même ſentence ou deviſe, avec leur nom, qualité & adreſſe; enfin ceux qui deſireront ravoir les Traités & Ouvrages qu'ils ont envoyés pour cette année-ci, s'adreſſeront à M. de Hielmſtierne, avant la fin de l'année.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le* 8 *Mai.*

S. A. S. l'Electeur de Baviere a fait publier dans ſes Etats une Ordonnance dont le but eſt de les préſerver des épidémies & des épizooties qui ravagent la Bohême & quelques cantons de l'Allemagne, & dépeuplent les campagnes d'hommes & d'animaux. La défenſe d'exporter hors de l'Electorat le chanvre, le chenevis & la graine de lin, a été renouvellée, ſur ce que des Particuliers en faiſoient des amas conſidérables pour en faire une branche de commerce avec l'Etranger.

M. Fr. Xav. de Waſſerberg vient de publier à Vienne d'excellentes inſtructions ſur la maniere de purifier l'air, & d'entretenir la propreté pour prévenir les maladies épidémiques. On ſent bien qu'il ne laiſſe ni fumier ni cimetiere dans les Villes. En parlant des infections cauſées par les débordemens, il indique des moyens pour empêcher les rivieres de ſortir de leur lit. Les hôpitaux, les priſons, les ſalles de ſpectacles &c, lui offrent une ample matiere à des recherches utiles.

Quelques Particuliers du Holſtein, pays où le bétail eſt ſi beau, ont commencé à élever leurs veaux à la maniere Angloiſe, annoncée dans la Gazette d'Agriculture de Paris. Quoique cette méthode paroiſſe avantageuſe, on ne ſe flatte pas qu'elle devienne bientôt générale.

ESPAGNE.

De Madrid, *le* 5 *Mai.*

Le Docteur D. Caſimir Ortega, Profeſſeur au Jardin Royal de Botanique, a découvert, dans un voyage qu'il a fait à Puertollano, une nouvelle eſpece de plante ſur laquelle il a lu une Diſſertation à l'Académie Royale de Médecine: cette Diſſertation ſera inceſſamment publiée avec la gravure de la plante.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Mai.*

Il y a eu, à Port-Royal dans la Jamaïque, une révolte de Negres; mais ils ont été arrêtés & pour la plûpart vendus.

On écrit de Liſbonne que la flotte du Breſil conſiſtant en ſeize navires marchands, eſcortés par deux vaiſſeaux de guerre, eſt arrivée dans ce Port le 11 du mois dernier: elle porte beaucoup de diamans & cinq millions en cruſades.

Tous nos efforts pour former un nouvel établiſſement au Miſſiſſipi, ont eté inutiles, malgré le nombre des Habitans du Royaume qui s'y ſont tranſplantés.

Les matieres premieres que l'on travaille dans nos Manufactures ſont ſi cheres que le commerce en ſouffre beaucoup, & que l'Etat ſera bientôt ſurchargé d'une foule d'Ouvriers miſérables, ſi les choſes ne changent. L'alun, par exemple, eſt augmenté de près du double, dans l'eſpace ſeulement de quelques ſemaines. Il y a des privileges ou monopoles qui contribuent à cette haute cherté.

Le Major Rogers vient d'obtenir de S. M. une Commiſſion pour chercher le paſſage à la mer du Sud par le Nord-Oueſt. On lui accorde par jour trois livres, & à chacun de ſes gens 4 ſhellings. Comme cet Officier connoit parfaitement le pays, qu'il poſſede la langue des Indiens, & qu'il prend l'entrepriſe fort à cœur, on ſe promet un bon ſuccès de ſon voyage.

Le Lord Townſend, Viceroi d'Irlande, eſt autoriſé à donner le conſentement royal à pluſieurs Bills pour prévenir les fraudes dans l'approviſionnement de la ville de Dublin en bleds & farine, pour empêcher d'enterrer les morts dans les Egliſes, pour encourager la culture du lin, du chanvre & de la garance, pour mieux régler les aſſociations de commerce & d'entrepriſes de Manufactures, pour diſtinguer les différentes claſſes des pauvres & obvier à la mendicité, pour ſecourir les enfans abandonnés, pour ſoulager les débiteurs inſolvables &c.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le* 10 *Mai.*

Du 22 Avril au 4 Mai, il eſt arrivé 11 vaiſſeaux des Iſles : de la Guadeloupe, le *Jeune François*, *l'Elizabeth*, la *Toinette ;* de S. Domingue, le *Duc de Duras*, *l'Aimable Marie*, le *Vigilant*, la *Magdeleine*, le *Sally ;* de la Martinique, le *Comte d'Enery*, la *Nouvelle Roſe*, le *Prudent.* Il nous eſt venu des grains, des farines, des légumes de Marans & de Charente.

Dans le courant d'Avril, il eſt ſorti 968 bar. 7 quarts de ſucre brut, 3446 b. 93 q. ſucre blanc ; 1,019,963 l. indigo ; 2,512,110 café ; 46,164 cacao ; 4798 roucou. Stettin a tiré la majeure partie du ſucre brut ; Amſterdam & Hambourg ont pris plus des deux tiers du ſucre blanc ; tout le ſucre étoit pour l'Etranger. Il a paſſé beaucoup d'indigo à Marſeille & à Hambourg. Notre plus grand commerce a été avec ce dernier Port, pour lequel on a chargé plus de douze cens mille livres de café : les plus fortes traites ont été enſuite pour Amſterdam.

DE MARSEILLE, *le* 10 *Mai.*

Du 22 Avril au 4 Mai, il eſt entré 15,825 charges de bled, venant d'Italie & de Barbarie ; 11,556 milléroles d'huile, 1090 ch. de haricots, 220 ardebs 114 ſacs & 30 quintaux de riz. Dans cet intervalle, il eſt arrivé 54 bâtimens François & 20 Etrangers : *l'Heureuſe Marie* & *l'Antoinette* revenoient du Cap. Il eſt parti du 22 Avril au 6 Mai 125 bâtimens François & 58 Etrangers.

D'OLERON (*en Béarn*), *le* 12 *Mai.*

La Baſſe-Navarre eſt un pays montueux & ſtérile auquel l'active induſtrie & l'aſſiduité laborieuſe des Habitans donnent à peine quelque valeur. A la vérité, il y a des pâturages admirables ; auſſi ſon plus grand commerce conſiſte en gros & menu bétail : on y éleve des chevaux dont les Eſpagnols s'accommodent très-bien. Les laines du pays ſont bonnes, elles paſſent même pour laines d'Eſpagne. Les Fabriques de toiles employent à peu près les lins & les chanvres du crû : ces toiles ſont aſſez groſſieres ; cependant les Négocians de Saint-Jean-Pied-de-Port ainſi que les nôtres en trouvent le débit dans quelques Provinces Eſpagnoles. Malgré l'ingratitude du ſol, la Baſſe-Navarre pourroit devenir aſſez floriſſante, s'il y avoit des communications ouvertes dans l'intérieur du pays & avec les Provinces voiſines, & ſur-tout l'Eſpagne dont nos Béarnois vont travailler les terres ; l'on ſe diſpoſe à en ouvrir de tous les côtés. Dans la Haute-Navarre ou Navarre Eſpagnole, il y a de très-beaux chemins que l'on a pratiqués à travers les montagnes avec des peines incroyables : lorſque la partie Françoiſe ſera également bien percée, on pourra ſe flatter de voir bientôt le commerce des deux Royaumes prendre de rapides accroiſſemens.

DE LILLE (*en Flandre*), *le* 14 *Mai.*

Les Officiers Municipaux, par une Ordonnance du 24 Avril, ont défendu à toutes perſonnes de pratiquer à l'avenir l'inoculation de la petite vérole, en cette Ville, Taille & Banlieue, vu les dangers auxquels la Société ſe trouve expoſée par le peu de précautions que l'on prend en exerçant cette pratique au milieu d'une population nombreuſe. Il eſt de la prudence d'empêcher que la contagion ne ſe répande : il eſt auſſi de l'intérêt public que chacun ait la liberté de conſerver ſa vie par une pratique ſalutaire.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 15 *Mai.*

Les dernieres gelées d'Avril n'ont guères fait de tort qu'aux noyers & aux chênes. Des pluies douces ſont ſurvenues, qui ont été très favorables aux plantes. Enfin un vent du Nord, très-froid & très-vif, a renouvellé

nos alarmes. La terre eſt deſſéchée, rien ne pouſſe, la ſeve paroît être arrêtée dans tous les végétaux. Si ces tems extraordinaires durent encore, il eſt à craindre que nos menus grains n'en ſouffrent: on a même remarqué dans quelques endroits, que la fanne des fromens commençoit à jaunir. Nos vignes donnoient les plus grandes eſpérances; mais il auroit fallu des pluies ſuffiſantes pour détremper la terre, & enſuite un tems calme & chaud; & le 12, la gelée a endommagé celles qui ſont dans les lieux bas & à l'abri du vent; elle a été même beaucoup plus nuiſible que toutes les gelées antérieures.

Une perſonne fort habile dans l'Art de faire les criſtaux, a trouvé aux environs de cette Ville toutes les matieres qui entrent dans leur compoſition, des cailloux blancs & tranſparens, de fort bon ſable, de la terre propre à faire des pots qui réſiſteront à la violence du feu le plus ardent: d'ailleurs la corde de bois ne vaut ici que 3 l. Cette perſonne qui a dreſſé un mémoire exact des avances qu'exigeroit l'établiſſement d'une Manufacture de ce genre, ne demanderoit que douze mille livres. Si la choſe pouvoit avoir lieu, nous aurions la conſolation de voir utilement occupés tant de mendians & de malheureux qui nous ſont bien à charge.

Le prix du bled ne varie pas dans nos Marchés.

DE NANTES, *le* 17 *Mai.*

Du 17 Avril au 15 du courant, il eſt arrivé 582 tonneaux, 615 boiſſeaux, 1140 razieres, & 50 muids de froment; 1514 boiſ., 506 raz. & 5 demi-quarts, 14 ton. & 2865 quint. de ſeigle; 496 ton. & demi, & 271 pochées de baillarge; 4 ton. 33 quint. & 12 boiſ. d'orge; 576 quint. & 10 l., 600 boiſ., 50 muids, 84 bar. & 366 ſacs de farine. Cependant les prix ſe ſoutiennent ſans variation. Amſterdam a donné un peu de ſeigle; le reſte des grains & farines étoit tiré de Marans, Libourne, Dunkerque, Bordeaux, Moric, Bouin, Bayonne, Lanion, Iſle de Ré, Rouen, Pont-l'Abbé, la Plaine, & Pornichet.

Dans le même intervalle, le *Vigilant* eſt arrivé du Cap ainſi que le *Pacifique*, la *Victoire* de la Martinique, *l'Alliance* du Port-au-Prince, *l'Heureux Retour* des Cayes. *L'Algonquin* eſt parti pour Saint-Marc, le *Thomas* pour le Port-au-Prince, la *Proſpérité* pour les Cayes, la *Victoire* pour le Cap, *l'Afriquaine* pour la Martinique, la *Nouvelle Héloïſe* pour la Guadeloupe, *l'Europe* pour les Cayes; le *Frédéric* pour Léogane, la *Loire* pour Saint-Marc.

DE ROUEN, *le* 19 *Mai.*

Une longue ſéchereſſe retarde les progrès de la végétation.

Un Meûnier de la Juriſdiction de Broglie proche Bernay, vient d'être condamné (par contumace) par le Conſeil Supérieur, à neuf ans de galeres, pour avoir changé les grains qu'on lui donnoit à moudre, & avoir rendu aux Particuliers trop peu de farine & de la farine gâtée. Malgré cet exemple & la vigilance de la Police dans les environs, il n'y a point de Bourgs & de Bourgades où les Meûniers ne ſoient en horreur avec quelque fondement, ce ſemble; car on ſe plaint par-tout & de la petite quantité & de la mauvaiſe qualité des farines qu'ils remettent aux Particuliers.

Le Conſeil Supérieur a condamné une requête des Boulangers à être lacérée par la main du Bourreau, comme tendant à émouvoir le Peuple, & injurieuſe à la Magiſtrature.

Le 9 de ce mois, le feu prit au Bourg de Briône, Haute-Normandie, à 9 lieues de cette Ville, vers une heure & demie après midi: en deux heures, il y eut 25 maiſons & autres bâtimens conſumés. Il n'y a eu que quelques beſtiaux qui aient péri dans ce déſaſtre. Les Religieux de l'Abbaye du Bec y envoyerent auſſi-tôt du pain pour qu'on le diſtribuât aux plus néceſſiteux d'entre les incendiés: une perſonne charitable y fit paſſer ſix cens livres. On remarque que le feu n'a fait des progrès ſi rapides que parce que la plûpart des maiſons étoient couvertes de chaume; & l'on releve à cette occaſion la ſageſſe des Arrêts qui ordonnent de les couvrir de tuiles, mais qui malheureuſement ne donnent pas les facultés néceſſaires pour les dépenſes les plus utiles & les plus urgentes.

DE PARIS, *le* 21 *Mai.*

Edit du Roi, du mois de Mars 1772, *qui ſupprime les Offices de Payeurs des gages des différentes Cours, le titre & les fonctions de*

Payeurs des gages des petites Chancelleries; & qui ordonne l'emploi de toutes les rentes & gages qui étoient acquittés par les Payeurs ſupprimés, dans les états des charges des Recettes générales des Finances & des Domaines.

Lettres-Patentes du Roi, portant réglement pour la préſentation des comptes des Receveurs Généraux des Domaines & Bois. Par la Déclaration du 28 Janvier 1769, il avoit été accordé aux Receveurs Généraux le délai de trois ans après leur exercice fini, pour préſenter leurs comptes des années 1765, 1766, 1767 & 1768, aux Chambres des Comptes; & le délai de quatre ans pour y préſenter les comptes des Dixième, Vingtième & Deux ſous pour livre du Dixième deſdites années: Et comme le retard des expéditions des états & des rôles, ainſi que de la remiſe des fonds néceſſaires pour les acquitter, a été le même pour les années 1769, 1770 & 1771, & que ce retard ne procéde point de leur fait, S. M. a jugé qu'il étoit de ſa juſtice d'accorder auxd. Receveurs Généraux les mêmes délais pour leurs comptes deſd. trois dernieres années.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 10 Avril 1772, qui ordonne la conſtruction d'une chauſſée dans l'allée du milieu du rempart au nord de la ville de Paris, depuis la porte Saint Antoine juſqu'à ſon extrémité du Fauxbourg Saint Honoré.

Nous avons reçu dernierement du Dauphiné la copie d'une lettre écrite de Montelimart le 5 Mai ſur un fait certainement incroyable, mais atteſté néanmoins par des perſonnes dignes de foi. Comme nous ſçavons qu'il en a été auſſi envoyé une copie aux Auteurs d'une autre Feuille périodique, & que nous pouvons être prévenus, nous nous bornons à raconter le fait. *M. de la Tour, Inſpecteur des ponts & chauſſées en Dauphiné*, Auteur de la lettre, écrit qu'étant allé le 27 Avril à la maiſon de campagne de M. Pallaprat, Subdélégué de M. l'Intendant, avec MM. Geoffre, Colonel d'Infanterie, de la Jonquiere, & Menuret, Médecin de l'Hôpital Militaire, ils y trouverent le nommé *Jean-Jacques Paranque*, natif d'Enſéome, près Marſeille, âgé de 14 ans, lequel *voit les ſources* qui coulent *par-deſſous terre*, ſuit le *cours des eaux*, & *en indique le volume & même à peu près la profondeur*, quelle qu'elle ſoit. Il les voit mieux à travers les terres labourables & les vignes, même *les rochers & la maçonnerie*, qu'à travers les prés & les bois: mais elles diſparoiſſent à ſes yeux auſſi-tôt qu'elles ſont couvertes de planches & de madriers. M. de la Tour cite pluſieurs épreuves faites les 28, 29, 30 Avril & le 1 Mai. Ce jeune homme a ſuivi pendant une lieue & demie la ſource qui forme le petit lac de Gournier près de Montelimart: il eſt appellé à Toulouſe & à Niſmes par délibération de ces deux Villes; il eſt accompagné d'un de ſes freres: on leur donne trois livres par jour & on les défraye.

Il y a des phénomenes qu'on a bien de la peine à croire, même après les avoir vus.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question.

Une Communauté de Religieux a ſur une étendue de huit cens boiſſelées de terre le droit de prendre la quatrième partie des ſeuls bleds froment, ſeigle & avoine, ſous le nom de terrage. Ordinairement le terrage eſt rendable & portable dans la grange du Seigneur à qui il eſt dû: mais celui-ci eſt *quérable*, c'eſt-à-dire, que le Colon moiſſonne pour lui le bled de trois ſillons qu'il met en gerbes & qu'il emporte, & laiſſe celui du quatrième ſans le couper: il continue à ſcier le bled de trois autres ſillons, laiſſe le quatrième, & fait toujours de même juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de bled dans le champ; les Moiſſonneurs des Religieux viennent enſuite, qui ramaſſent à leur tour le bled qu'on leur a laiſſé ſur pied. Il paroît par cet uſage, qui eſt très-ancien, que les Religieux n'ont été, dans aucun tems, bailleurs de fonds: car s'ils l'avoient été, ils ne ſe ſeroient pas aſſurément impoſé une pareille gêne, ils auroient fait la loi, au lieu qu'il eſt viſible que c'eſt à eux qu'elle a été faite. Il eſt donc vraiſemblable que dans ces tems reculés, les Habitans du territoire firent pieuſement la conceſſion du droit dont il s'agit, ſous la condition que les Religieux leur feroient dire une Meſſe tous les Vendredis de chaque ſemaine, dans une Chapelle ſituée au centre de ce territoire, ce qui s'exécute encore aujourd'hui. Ce terrage qui eſt exor-

bitant, a été une ſource intariſſable de procès entre la Communauté qui a droit de le percevoir & les poſſeſſeurs qui ſont chargés de le payer : mais la partie n'étoit pas égale. Les pourſuites réitérées de la part des Religieux puiſſans qui, en vertu d'un *committimus*, traduiſoient de pauvres Payſans dans une Juriſdiction éloignée de plus de vingt lieues de leur domicile, n'ont pas peu contribué à rendre le pays déſert. On n'y voit plus que des ruines & des maſures éparſes çà & là. Cependant le Propriétaire d'une Seigneurie voiſine a une métairie compoſée en partie de terres ſujettes à ce droit de quart : ſur le fondement de titres authentiques & qui remontent juſqu'au quatorzième ſiecle, il prétend que la directe de ces mêmes terres lui appartient ; mais les Religieux la lui conteſtent, & ſoutiennent que leur terrage quoique *quérable*, quoique dans une Coutume où le champart n'eſt nullement mis au rang des droits ſeigneuriaux, eſt ſuffiſant pour établir leurs prétentions. Ils font plus, ils veulent exiger que ce Propriétaire faſſe arracher, défricher & enſuite enſemencer en bleds un bois contenant cent cinquante boiſſelées de terrein, & où il y a des arbres qui ont plus de deux cens ans ; ils demandent qu'il convertiſſe également ſes prés en terres labourables, quoiqu'ils ſoient bas, humides & ſur le bord d'une riviere qui les inonde tous les hivers ; & parce qu'il ne l'a pas fait, ils exigent de lui des dommages & intérêts : car il y a inſtance pour raiſon de ce fait.

On demande ſi ces Religieux, au préjudice des Ordonnances de nos Rois & du bien public, peuvent, pour leur avantage particulier, forcer ce Propriétaire à faire défricher d'anciens bois, à ſemer des grains dans des terres qui, par leur nature & leur ſituation, ne ſont bonnes qu'à produire du foin, & enfin s'il ne doit pas être permis de ſemer ſur le terrein qu'on eſt dans l'uſage de cultiver, de l'orge, de la marſeſche, du bled ſarraſin, des pois, des feves, du chanvre, du millet &c, quoique les Religieux n'aient pas droit d'en percevoir le terrage qui, comme on l'a dit plus haut, ne ſe prend que ſur le froment, le ſeigle & l'avoine. On obſervera encore que le froment ne peut réuſſir dans toute l'étendue de ce territoire : ainſi il ſeroit bien dur pour les Particuliers qui y poſſédent des héritages, d'être aſſujettis ſtrictement à ne ſemer que du ſeigle & de l'avoine : car dans de certaines années telles que les précédentes, vaudroit autant condamner ces Particuliers à mourir de faim ; & un pareil droit, s'il pouvoit être autoriſé, ſeroit un véritable droit de vie & de mort.

I I.

Avis divers.

Le ſieur Elie Thomas, ci-devant Négociant à Bordeaux, & en dernier lieu à Rochefort, où il vient de décéder, y laiſſe une ſucceſſion chargée de plus de dettes qu'elle n'a d'actif pour les payer ; ce qui a obligé ſes héritiers d'y renoncer & d'exiger que ſes créanciers ſe réuniſſent en corps de direction pour diſpoſer eux-mêmes dudit actif, qui leur eſt dévolu de droit, & en diſtribuer le produit entr'eux, ſelon les droits de chacun, ſans quoi l'établiſſement juridique d'un Curateur à la ſucceſſion abandonnée, avec les formalités & rigueurs de Juſtice qui en réſultent, conſommeront tout en frais, au préjudice des créanciers, qui ſont avertis & priés d'envoyer inceſſamment aux perſonnes de leur confiance à Rochefort, leurs titres de créances exigibles, avec procuration & pouvoir de former ladite réunion au corps de la direction.

» Le ſieur Tiſſot, *rue des Deux-Portes-*
» *Saint-Severin, à l'Hôtel d'Orléans*, a mis
» en vente, le 18 de ce mois, le nouveau
» Calendrier Perpétuel. L'arrangement de
» ſes différentes parties, l'exactitude de ſes
» réſultats, la beauté de ſon exécution, &
» ſon utilité devenue plus générale par une
» courte expoſition de la maniere de s'en
» ſervir, ont mérité l'approbation de MM.
» de l'Académie des Sciences, & les ſuf-
» frages de pluſieurs autres Sçavans qui
» l'ont examiné avec ſoin. Sa forme eſt nou-
» velle, & ſon uſage s'étend à plus de ſix
» cens ans. On peut le faire encadrer à peu
» de frais, & par-là ſe procurer un orne-
» ment auſſi inſtructif que ſolide & agréa-
» ble pour toute ſorte de Cabinets, Sallons
» ou Galeries.

Le prix eſt de 4 liv. 4 ſous enluminé, & de 3 liv. 12 ſous non enluminé.

III.

Maniere de faire le verd-de-gris à Grenoble.

Pendant long-tems, l'on n'a connu en France pour la fabrication du verd-de-gris que la ville de Montpellier ; cependant depuis bien des années l'on en fabrique dans cette Ville hors la porte de France dans l'attelier de M. de la Moriliere, & cette fabrication ſe fait bien différemment qu'à Montpellier. M. de la Moriliere fait ſon verd-de-gris d'une qualité même ſupérieure à celui de Montpellier avec de petits morceaux de vieux cuivre de la grandeur d'un écu de ſix francs ou un peu plus grands ; il les met dans des baſſines de cuivre & les arroſe avec du vinaigre. La fermentation de cet acide procure à ces morceaux de cuivre la rouille néceſſaire pour produire ſon verd-de-gris. Il en fabrique ſix ou ſept quintaux par mois. Ce verd-de-gris eſt très-recherché & la fabrication en eſt beaucoup plus économique que celle de Montpellier ; car dans cette Ville on employe de grandes plaques de cuivre de la largeur de la main, toutes neuves, & on les fait fermenter avec du vin ordinaire dans de bonnes caves. M. de la Moriliere fait le ſien dans une grande piece à un premier étage.

Au village de Sainte-Marie, dans la vallée de Graiſivodan, M. Bernard, Médecin, fait à peu près, ſuivant les mêmes procédés de M. de la Moriliere, du verd-de-gris diſtillé qui eſt auſſi très-beau & que M. de la Moriliere lui achete pour le revendre avec le ſien. Ces deux objets de fabrication ſont très conſidérables, & s'ils s'étendoient davantage, ils pourroient établir dans cette Province une concurrence avec la fabrique de Montpellier & devenir tres-avantageux au Dauphiné.

IV.

Obſervation.

En divers pays, la fabrication de la biere eſt puiſſamment encouragée par le Gouvernement & les Sociétés : cet objet eſt ſi négligé en France qu'il n'en eſt pas même parlé dans les écrits deſtinés à répandre les inſtructions de ce genre. Cependant l'uſage de la biere procure au Fermier un profit par la vente de l'orge ; en ſuppléant au vin qui manque depuis pluſieurs années, elle ſoulage le chef de famille & le pauvre ; enfin on mange moins, quand on fait uſage d'une boiſſon nourriſſante. Il a été annoncé qu'un Chapelain de Suede avoit obtenu une gratification pour avoir trouvé une nouvelle maniere de préparer la biere ; l'Impératrice de Ruſſie a chargé ſon Académie de travailler à la perfectionner ; pourquoi ne nous occupons-nous pas auſſi d'une matiere ſi intéreſſante ? Les Correſpondans qui pourroient procurer, les Citoyens qui pourroient communiquer des lumieres & des vues ſur l'art de braſſer, rendroient ſervice à la Patrie en les publiant par la voie de la Gazette d'Agriculture. C'eſt le vœu que forment des perſonnes zélées pour le bien public ; & nous ſeconderons leur deſſein autant qu'il nous ſera poſſible.

V.

COURS DU CHANGE A LONDRES, *le 6 Mai.*

	Eſcalins.
Amſterdam à deux uſances.	34 9
Dito, à vue	34 4
Hambourg, à deux uſances	32 10

	Deniers.
Paris, à un jour de date.	32
Dito, à 2 uſances.	31 3/4
Bordeaux à 2 uſ.	31 5/8
Cadix	39 5/8
Liſbonne.	68
Livourne.	51

VI.

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 6 Mai.

L'ONCE.

	H ß d.
Or monnoyé	4 0 9
dito en barres	4 0 9
Pieces de huit. Grandes pillares	5 6 3/4
Pieces de huit. d°. petites	5 6 5/8
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5 6 3/4
Pieces de huit. dito petites du Mexique	5 6 3/4
Argent en barres	5 8 1/2

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 16 Mai 1772 au Mercredi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 liv. 10 ſ., 20 à 21 liv. 10 ſ.; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 23 Mai 1772, de 50 à 51 liv.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 18 à 19 liv; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mai 1772.*

	H	ß	
Or de Portug. à . .	720		*marc.*
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	718		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piaſtres à	49	10	

CHANGES DE PARIS, *du 23 Mai 1771.*

Amſterdam	55 ½ à 5 8e.
Londres	32 ¼ à 5 16e.
Hambourg	182 à 181 ¾
Madrid	15 2 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾
Lyon, *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1772.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1160 50 . . .	1155 57 ½ 60 .	1162 ½ . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	143 . . . .
D° 25es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e tirage.	463	. . . . .	464 67 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Merc. 20 Mai 1772		Du Jeudi 21.		Du Vendredi 22.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Deſpeignes, ſix d. mois 1771.	J.	Cadeau, ſix dern. mois 1771.	F.	Deſchamps, ſix d. mois 1771.	C.
Gautier, *idem.*		Courmont, *idem.*	G.	Maupaſſant, *idem*	
Boutet, *idem.*		Boutray, *idem.*		Fauveau, *idem.*	G.
Roytier, *idem.*		Drouet, *idem.*	J.	Lempereur, *id.*	J.
Radix j. *idem.*		Sainte-Luce, *id.*		Iſſaly, *idem.*	
Meulan, *idem.*		Rouillard, *idem.*		Barois, *idem.*	
Boucard, *idem.*	M.	S. Janvier, *idem.*		Guidy, *idem.*	
Deſplaces, *idem.*		Bouron, *idem.*		Pannelier, *idem.*	
Lallement j. *idem.*	P.	Deſchapelles, *id.*	L.	Delacharmote, *id.*	L.
.....		Nau, *idem.*	M.	Montal, *idem.*	
.....		.....		Patu, *idem.*	M.
.....		.....		Pincemaille, *id.*	Z.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,* COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Samedi 23 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Avril.*

ON vient d'établir ici une nouvelle Fabrique de chapeaux de caſtor.

On reçoit de Moſcou les plus fâcheuſes nouvelles concernant la contagion.

L'utilité des Mathématiques dans les Arts & l'Economie n'a point échappé à la ſagacité de S. M. I. En conſéquence, Elle a chargé un habile Profeſſeur de les enſeigner aux jeunes Demoiſelles qu'Elle fait élever.

Il eſt arrivé, ſur la fin du mois dernier, beaucoup d'or & d'argent tirés des mines de Sibérie & des montagnes d'Altay.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 1 Mai.*

Le vaiſſeau de la Compagnie des Indes, le *Prince Royal de Danemarck*, eſt de retour avec une cargaiſon très-riche de ſalpêtre, poivre, café de Bourbon, bois d'ébene, perſes, mouchoirs &c. Ces marchandiſes ſeront vendues à quatre ſemaines du jour de la date de ſon arrivée.

La liſte du Sund eſt déjà fort conſidérable, mais il n'entre que très-peu de grains.

La veille de l'exécution des célebres Priſonniers d'Etat, la Populace s'ameuta, ſous prétexte de vouloir délivrer les mendians renfermés dans la maiſon de force, mais en effet pour piller les Bourgeois : elle fut bientôt diſſipée.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 1 Mai.*

Il vient d'être impoſé, par un Réglement nouveau, un droit de ſortie de 30 pour 100 ſur la cire de Pologne. Peu de tems auparavant, il en avoit paru un autre qui ſoumettoit à une augmentation de droit de 4 fl. 30 kr. chaque pièce de vin de Bourgogne ou de Champagne, & de 2 fl. 15 kr. les vins de moindre qnalité : on boira de la biere.

DE VIENNE, *le 3 Mai.*

L'apparence de la récolte eſt ſi belle qu'il y a vingt ans qu'on n'en a pas vu de ſemblable. En attendant que le Ciel nous donne l'abondance, la Police des Marchés, des ventes &c, a été réglée par une Ordonnance qui annonce de très-bonnes intentions, en vingt-ſept articles.

Dans l'Avis publié par les ſoins du Gouvernement tant pour prévenir les maladies qui regnent dans les Provinces que pour en diminuer les ravages, le patriotiſme & l'amour de l'humanité ſont entrés juſques dans les plus petits détails ; & avec beaucoup de raiſon, car dans ce genre, les plus petits détails ſont précieux ou peuvent l'être. Les

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Médecins doivent donner l'état le plus circonſtancié de la maladie & de ſes ſuites, des remedes & de leurs effets, des cauſes du mal &c.

La médaille de 36 ducats deſtinée par S. M. I. & R. A. pour couronner l'Auteur qui auroit le mieux traité *des cauſes de l'échauffure du bled, & de la maniere de s'y prendre pour prévenir le charbon*, a été adjugée par la Société d'Agriculture de Styrie à M. de Schaefersfeld, Juge du Chapitre de Goeſſ.

De Hambourg, *le 5 Mai.*

La Bourgeoiſie s'eſt aſſemblée pour délibérer ſur un emprunt de quelques millions qui doit ſe faire chez l'Etranger. On apprend qu'il roule quantité de louis d'or faux dans le commerce.

ITALIE.

De Florence, *le 30 Avril.*

Le 19, un orage affreux ravagea la campagne des environs de Milan. Le 20 un ouragan furieux endommagea beaucoup de bâtimens dans le Port de Livourne. Les pluies continuelles ſuivies d'inondations ont fait tant de tort aux terres du Poleſin, qu'on craint de n'y preſque rien recueillir : auſſi les grains augmentent-ils tous les jours de prix à Veniſe.

Le Gouvernement de Gênes, après avoir défendu la ſortie des beſtiaux par mer, attendu la rareté de la viande, vient d'étendre cette prohibition ſur divers lieux qui n'avoient pas été compris dans les premieres : on y renouvelle les peines les plus rigoureuſes contre les infracteurs.

SAVOIE.

De Chambéry, *le 6 Mai.*

Dimanche dernier, 3 du courant, on a publié ici *l'Edit du Roi du 19 Décembre 1771, pour l'affranchiſſement des fonds ſujets à devoirs féodeaux ou emphitéotiques en Savoie, & autres diſpoſitions relatives à cet objet, aux fiefs & emphitéoſes, aux dettes des Communautés, & à la réduction des intérêts.* Le préambule de l'Edit eſt conçu en ces termes :

» Charles Emmanuel &c. Les recours » qui nous ont été préſentés par pluſieurs » Communautés de notre Duché de Savoie » pour être autoriſées à procurer l'affran» chiſſement des fonds qui ſont ſujets à des » taillabilités, lods, cens, & autres rede» vances procédant de fiefs & emphitéoſes, » nous ont déterminé, après les plus exac» tes recherches & les plus mûres conſidé» rations, ſur l'origine, la nature & les ef» fets de ces devoirs, à donner par une loi » générale les plus grandes facilités pour » les ſupprimer, ſans en exclure ceux qui » appartiennent à notre Domaine immédiat. » Ayant reconnu que de tels droits ſont oné» reux non-ſeulement aux Débiteurs, mais » encore aux Propriétaires, ſoit par les » conteſtations inſéparables des actions par» ticulieres, ſoit par les difficultés & les » frais des rénovations qui ſont d'ailleurs » une ſource continuelle de procès, d'er» reurs & d'abus : Nous avons en conſé» quence preſcrit des regles pour aſſurer » l'indemnité de notre Domaine, des Sei» geurs directs, des Favetiers & des Com» munautés, auxquelles il ſera d'autant plus » facile de contribuer au prix des affran» chiſſemens, que nous leur permettons » de faire des emprunts & de vendre les » Communaux qui ne leur ſont point néceſ» ſaires. Les Seigneurs diſpoſeront libre» ment de ce prix, ſauf dans le cas qu'ils » ſoient obligés de l'employer ; ce qu'ils » pourront faire à leur choix, pourvu qu'il » ſoit approuvé, & au beſoin ſur les tailles » dont nous démembrons une partie dans ce » Duché pour leur avantage ſeulement, ſans » bleſſer cependant les loix de notre Do» maine. Pour remplir ces importans ob» jets, nous établiſſons dans notre Capitale » de Savoie, une Délégation qui procédera » de la maniere la plus ſommaire, ſans pro» cès, ſans formalités ſuperflues, & avec » toute l'activité praticable, tant à l'égard » des affranchiſſemens, que pour liquider » ce qui reſte de dettes aux Communautés, » ainſi que la Juſtice l'exige : ce que nous » lui commettons ſpécialement pour ôter » les obſtacles qui pourroient retarder ces » diſpoſitions. Nous jugeons en même tems » convenable d'établir quelques regles tou» chant les Commiſſaires, & l'exaction des » redevances par rapport aux fonds qui ne » pourront encore être affranchis, & de

» modérer le taux des intérêts de l'argent » pour le ſoulagement de nos Sujets & le » bien du Commerce & de l'Agriculture » qui ſont les objets principaux du préſent » Edit ; par lequel de notre certaine Science » & Autorité Royale, eû ſur ce l'Avis de no- » tre Conſeil, nous ordonnons comme ci- » après ». L'Edit eſt diviſé en quarante-ſept articles.

(*Nous venons de recevoir cet Edit, & nous nous propoſons de donner une notice ſuffiſante de ſes principales diſpoſitions, ſoit dans notre Gazette, ſoit dans notre Journal, ſi ſon étendue ne nous permet pas de l'inſérer dans la Gazette*).

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 9 Mai.*

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de cette Ville, dans ſa derniere Aſſemblée publique pour la partie des Sciences & Arts, avoit à diſpoſer de trois Prix. Le premier deſtiné au meilleur Mémoire ſur *la meilleure maniere de cultiver l'olivier & de le préſerver des inſectes qui s'attachent à l'arbre & aux fruits*, fut adjugé à M. de la Brouſſe, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, de la Société Royale des Sciences de la même Ville. Le Prix réſervé depuis deux ans, pour le meilleur Mémoire ſur *la meilleure maniere de fabriquer le ſavon & le meilleur uſage qu'on peut faire des cendres des Savonneries*, fut décerné à M. Yvan, de cette Ville. L'Académie réſerva le troiſième deſtiné à un Mémoire ſur *la meilleure maniere de cultiver le figuier, les cauſes de ſon dépériſſement, & les meilleurs moyens d'y remédier* : elle propoſa le même ſujet pour cette année : la médaille ſera double. On eſpere que les Mémoires couronnés ſeront mis au jour, pour que le Public profite des inſtructions précieuſes qu'ils renferment : c'eſt l'objet des encouragemens de ces Sociétés utiles.

De Montpellier, *le 9 Mai.*

On avoit annoncé que la gelée du 21 du mois dernier avoit fait le plus grand tort à nos vignes ; les alarmes ſe ſont diſſipées ; les choſes examinées de près, il paroît qu'il n'y a pas eu beaucoup de dommage.

La pêche du thon que l'on avoit commencée à Cette avec ſuccès, a été interrompue à cauſe des mauvais tems. On croit que celle de la ſardine que l'on doit commencer la ſemaine prochaine ſera très-bonne.

Depuis quelque tems, on travaille au recreuſement du Port : tous les pontons & les trebuchets de l'Arſenal de la Province ſont employés à cet ouvrage.

Le navire François le *Bon Louis*, Capit. Picard, en ſortant du même Port, chargé de vins & d'eaux-de-vie, fut démâté de tous ſes mâts dans le golphe. Deux tartanes de peche d'Agde le remorquerent.

Il eſt entré derniérement dans le même Port quelques bâtimens chargés de grains ; il en eſt ſorti pluſieurs autres chargés de vins & d'eaux-de-vie pour Rouen, Cherbourg, Morlaix &c.

De Grenoble, *le 9 Mai.*

Le grand froid que l'on a reſſenti à Briançon & en Piémont les 19, 21 & 22 Avril, a fortement endommagé les vignes & les arbres fruitiers de toute eſpece : on croit même que les bleds, dans quelques cantons où l'épi étoit déjà formé, s'en ſont reſſenti. En général nous ſommes pourtant raſſurés dans cette Province, ſur les grains qui continuent toujours à donner les eſpérances les plus flatteuſes. Nous ne paroiſſons plus menacés de mauvais tems ; le printems eſt admirable & même chaud. Auſſi les denrées commencent-elles à baiſſer, & ſi les beaux jours ſe ſoutiennent, la diminution ſera vraiſemblablement rapide. Nos ſeigles & nos bleds ſont déjà en épi.

D'Orléans, *le 11 Mai.*

La gelée ſurvenue les 20 & 21 Avril, à la ſuite d'un tems fort doux, avoit répandu la conſternation dans nos vignobles. Cependant les vignes blanches des côteaux que l'on avoit dit d'abord fort maltraitées, n'ont été affectées que légérement : les autres expoſitions n'ont point ſouffert. Le mal enfin a été ſi peu ſenſible qu'il n'a pas même occaſionné d'augmentation dans les prix des vins & des eaux-de-vie. Seulement quelques Marchands ont vendu, dans l'inſtant de la

criſe, au comptant ce qu'ils n'auroient pu vendre qu'à ſix mois. Mais depuis la fin d'Avril juſqu'à aujourd'hui, il a toujours regné un vent de nord-nord-eſt, ſi ſec, ſi violent, & ſi froid que les fruits en ſouffrent infiniment. Le thermometre vient de deſcendre (la nuit) preſqu'au degré de la congélation.

Les autres productions s'annoncent d'ailleurs en beau; & nous commençons déjà à éprouver les effets de ces heureuſes apparences, car dans les deux derniers Marchés, le bled a baiſſé conſidérablement. Le froment ne vaut actuellement que de 4 l. 16 ſ. à 5 l. 12 ſ.; le méteil 4 l. 5 ſ. à 4 l. 15 ſ.; le ſeigle 3 l. 18 ſ. à 4 l.; l'orge 3 l.; l'avoine 2 l., la mine peſant 50 livres. Le pain ordinaire eſt taxé à raiſon de 2 ſ. la livre; & le pain blanc de fine fleur à 2 ſ. 9 d. & 3 ſ.

De Tours, *le* 13 *Mai*.

L'eſpérance conſervée dans nos campagnes, d'une récolte à peu près médiocre en fruits de toute eſpece, déjà noués, & échappés aux gelées des Fêtes de Pâques, vient de nous être enlevée par des brouillards qui regnent depuis quelques jours, dans les intervalles où un vent de nord piquant ceſſe de ſouffler.

Les pruniers particuliérement qui promettoient l'abondance, ont été dépouillés preſqu'entiérement des fruits naiſſans dont ils étoient chargés. Si, comme la proximité des lieux donne tout lieu de le craindre, ils ont eſſuyé le même accident au ſud de la Province où il ſe fait un commerce conſidérable de prunes cuites des meilleures eſpeces, ſous le nom de *pruneaux de Tours*, cette perte aggravera bien les maux qu'on y ſouffre depuis quelques années.

Les pommiers, les poiriers & les fruits rouges ont été également maltraités: les fruits ſont tombés, & préſentent, par leur noirceur, l'impreſſion de la brûlure.

Les vignes avoient ſoutenu leurs premieres apparences: mais la gelée de la nuit du 11 au 12 qui ne parut être, le matin, qu'une gelée blanche, légere & tournée en roſée vers le lever du ſoleil, leur a fait beaucoup plus de mal, du moins à la plus grande partie, que la derniere gelée du mois d'Avril. Les bourgeons qui montroient de la fourniture, ont été gelés aux trois quarts depuis la ſuperficie de la terre juſqu'à environ un pied & demi d'élévation, dans toutes les expoſitions, mais plus généralement dans les fonds & les pieces qui n'avoient pas encore reçu la premiere façon qu'on nomme *levée des vignes*. Il en a été de même des provins dans leurs foſſes qui ſembloient devoir leur procurer un abri. Peut-être ce malheur qu'on vient de reconnoître eſt il exagéré, dans ce premier moment, par la frayeur des Vignerons & des Propriétaires; mais il eſt certain que l'accident leur ſera au moins très-préjudiciable, d'autant plus que les ceps ne pouvant plus donner de fruit qu'à leur ſommet, la grêle qu'ils ont encore à craindre, opéreroit la deſtruction totale de cette récolte; puiſqu'elle ne rencontreroit point les obſtacles intermédiaires qui s'oppoſent ordinairement à ſes ravages.

Les noyers qui ſont une reſſource & qui précédemment avoient reçu quelqu'atteinte, ont eu le même ſort que les vignes. Le danger pour ce qui reſte n'eſt pas encore paſſé; on craint beaucoup la nuit prochaine, le tems n'étant pas ſenſiblement adouci.

Un grand hâle accompagné d'un froid piquant a répandu ſur la ſurface des campagnes une aridité qui fait ſouhaiter ardemment le retour de la pluie ou du moins une roſée bénigne.

Les rivieres commencent à rentrer dans leur lit. Si les prairies peuvent être délivrées, avant les chaleurs, des limons que les eaux y ont dépoſés, nous verrons ſans doute renaître l'eſpérance qu'on avoit perdue ſur la qualité & l'abondance des fourrages.

On craint fort que les vers à ſoie ne réuſſiſſent pas cette année en Touraine. Pendant que la chaleur ſe concentre dans les maiſons, l'air froid rallentit, dans la campagne les progreſſions de la ſeve des mûriers blancs dont le premier bourgeon a été ci-devant gelé en grande partie. Cependant la graine des vers éclôt d'elle-même, malgré les précautions que beaucoup de perſonnes ont priſes pour en retarder le développement. Ce n'eſt qu'avec peine que l'on peut recueillir aſſez de feuilles pour la nourriture des vers naiſſans; & encore le choix n'en eſt pas indifférent dans l'état où elles ſont. Ces feuilles qui devroient être très-tendres, ne le ſont pas; le froid & le hâle leur ont enlevé cette qualité eſſen-

tielle. Ainſi ce genre de productions dont le ſuccès dépend ſur-tout des commencemens, ne paroit pas s'annoncer en bien, tant s'en faut.

De Paris, *le 20 Mai.*

Lettres-Patentes du Roi, du 12 Mars 1772, qui ordonnent que le Grenier à Sel de Villemort ſera transféré à Eſtiſſac.

Autres Lettres Patentes du Roi, du 4 Mars 1772, portant prorogation du délai auquel les anciens Lieutenans des Maréchaux de France, & autres Officiers du Point d'Honneur, pourront reprendre leur rang pour parvenir à la penſion d'ancienneté; & réglement pour la diſtribution deſdites penſions. Le terme (art. 1) auquel les anciens Pourvus d'Offices de Lieutenans de Maréchaux de France, & les Officiers établis par commiſſions deſd. Maréchaux, pourront, en reprenant des Offices à vie, conſerver leur rang pour parvenir aux penſions d'ancienneté mentionnées dans la Déclaration du 13 Janvier 1771, eſt prorogé juſqu'au 1^er^. Octobre 1772. Veut S. M. (art. 2) que l'état des penſions ordonné par la Déclaration de 1771, n'ait lieu & ne ſoit arrêté pour ladite année 1771; & en conſéquence, que par le Tréſorier Général des Maréchauſſées, en exercice en ladite année, la totalité des fonds faits pour les gages deſd. Officiers, ſoit payée & diſtribuée à chacun d'eux ſur leurs quittances, certificats de vie & autres pieces néceſſaires, à raiſon de neuf pour cent. A l'égard (art. 3) de l'année 1772, il ſera arrêté dans les premiers mois de 1773, des états de penſions, tant d'ancienneté que de mérite, qui doivent être diſtribuées aux Officiers, pour jouir par ceux qui ſeront compris dans leſd. états deſd. penſions, à compter du 1^er^. Janvier 1772, ſans néanmoins que ceux qui auront repris ou acquis poſtérieurement audit jour, puiſſent être employés dans leſd. états de penſion, qu'à commencer du jour duquel ils auront droit de toucher leurs gages, conformément aux Lettres-Patentes du 15 Septembre 1771, ce qui aura lieu pour les années ſuivantes &c. Les penſions (art. 4) ſeront diſtribuées; ſçavoir, à raiſon de ſept penſions pour vingt Officiers, quatorze pour quarante &c, ſans que le nombre deſd. penſions puiſſe augmenter qu'autant qu'il ſe trouvera vingt Officiers de plus. Dans le cas (art. 7) où aucuns deſdits Officiers qui n'auroient été compris auxdits états de penſions, prétendroient en avoir été injuſtement omis, ſoit à raiſon de leur ancienneté, ſoit pour toute autre conſidération, ils ne pourront ſe pourvoir autrement que par repréſentations aux Maréchaux de France; & ce qui ſera ſtatué par eux ſur leſdites repréſentations, ſera exécuté ſans difficulté, nonobſtant toutes oppoſitions quelconques &c.

Edit du Roi, du mois de Mars 1772, concernant les frais de procédures en matieres criminelles dans les Juſtices ſeigneuriales, dans les reſſorts des Conſeils Supérieurs de Rouen & de Bayeux.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, du 30 Mars 1772, par lequel il eſt enjoint, entr'autres diſpoſitions, aux Gardes-Jurés des différens Bureaux de Fabrique & de Contrôle, de tenir déſormais les regiſtres des droits qu'ils ſont autoriſés à percevoir, en la forme preſcrite par les réglemens, & de compter annuellement aux Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces & Généralités du Royaume, tant du produit deſdits droits que de celui des amendes & confiſcations. Par les Arrêts du Conſeil des 31 Décembre 1675, 3 Juillet 1677 & 8 Mars 1687, il avoit été, entr'autres diſpoſitions, ordonné que conformément à celles de l'art. LV du Réglement du mois de Mars 1667, & les articles 39 & 42 des Réglemens généraux du mois d'Août 1669, concernant les étoffes de laine, toutes les étoffes, tant de ſoie que de laine & de fil, ſeroient apportées aux Bureaux dont l'établiſſement auroit été ordonné par leſd. art. 39 & 42 deſd. Réglemens, pour y être viſitées & marquées par les Gardes-Jurés en exercice, dans le cas où elles ſe trouveroient fabriquées en conformité des Réglemens particuliers concernant la fabrique deſd. étoffes; comme auſſi que leſd. Gardes-Jurés percevroient, & tiendroient bon & fidele regiſtre, de toutes les étoffes qu'ils viſiteroient & marqueroient, des droits qu'ils percevroient en conſéquence, ainſi que des amendes & confiſcations qui ſeroient prononcées contre les contrevenans auxdits Réglemens. S. M. étant informée que depuis pluſieurs années les Gardes-Jurés n'obſervent point de tenir les regiſtres en la forme preſcrite &c, ordonne par le préſent Arrêt que leſd. art. 55, 39 & 52 deſd. Ré-

glemens des mois de Mars 1667 & Août 1669, ainſi que leſdits Arrêts des 31 Décembre 1675, 3 Juillet 1677, & 8 Mars 1686, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur &c. Ordonne en outre S. M. que leſdits Gardes-Jurés ſeront tenus de juſtifier inceſſamment aux Intendans & Commiſſaires départis, par des états qu'ils leur remettront à cet effet, du produit deſd. droits & deſd. amendes & confiſcations par eux perçus pendant l'année 1771, & de remettre tous les ſix mois, à compter du 1^er^. Janvier de la préſente année, auxd. ſieurs Iutendans & Commiſſaires de ſemblables états, pour, leſd. états envoyés au Conſeil avec l'avis deſd. ſieurs Intendans, y être par S. M. ordonné ce qu'il appartiendra ſur la diſpoſition à faire des deniers que leſdits Gardes-Jurés ſe trouveront avoir entre les mains &c. *Les autres Edits, Déclarations & Arrêts pour l'Ordinaire prochain.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Inventions nouvelles.

M. de Bianchy donne dans la Gazette des Arts de Vienne, N°. 16, la deſcription d'une machine qui ſert à creuſer des étangs, à faire des foſſés autour des champs & des prés, & à d'autres ſemblables uſages. Le travail eſt, par cette nouvelle invention, facilité, abrégé, & il n'en eſt que mieux fait. Cette machine eſt de bois; en voici la deſcription. Le bois qu'on emploie dans ſa conſtruction doit être dur & ferme; c'eſt une eſpece de pelle dont le corps & le manche ſont d'une ſeule piece, & qui eſt ferrée à l'extrêmité. Cette pelle ou bêche eſt garnie tout autour d'une lame de fer bien tranchante & du haut de laquelle part une verge de fer de 6 pouces de long pour affermir le manche & en augmenter la force. Avec cet inſtrument on enleve dans un même eſpace de tems trois fois plus de terre qu'on ne pourroit le faire avec les autres bêches dont on ſe ſert ordinairement. On ne nomme pas l'Inventeur de cette machine, c'eſt pourtant un article qui ne devroit pas être omis; ceux qui contribuent aux progrès de l'Agriculture ſont les premiers bienfaiteurs de l'humanité; on ne ſçauroit trop les faire connoître. L'uſage de la nouvelle bêche n'eſt pas encore bien répandu en Autriche; on marque même qu'on y voit très-peu d'Agriculteurs qui en faſſent uſage. Ce ne ſont pas toujours les découvertes les plus utiles qui ſont le plutôt & le plus univerſellement adoptées. Il faut du tems pour éclairer & détromper les hommes, en les prenant même du côté de leur propre intérêt. Le modele de l'inſtrument que nous venons de décrire coûte 17 kreutzers, & ſe vend au Bureau de la Gazette des Arts.

Par une lettre du 29 Avril, M. de Bianchy marque à notre Correſpondant de Francfort que le *rabot des prés* eſt de l'invention de M. *Wiégand*, Econome Autrichien, qui ſe fait gloire de porter le nom d'*Econome*, & qui l'honore par ſes talens. Nous apprenons en même tems que les modeles de ce *rabot des prés* ſe trouvent au Bureau de la Gazette des Arts, à Vienne en Autriche.

M. Wiégand a beaucoup auſſi contribué à étendre l'uſage d'un inſtrument fort ſimple, inventé par M. Geſſiau, pour tranſplanter les chênes & autres arbres, & qui eſt en général d'une grande utilité pour l'aménagement des forêts. Cet inſtrument dont le modele eſt annoncé dans la même Gazette & qu'on vend 17 kreutzers, eſt ce qu'on connoit de mieux pour faire les tranſplantations avec ſuccès. Ce qu'on admire le plus, c'eſt la maniere dont il ouvre la terre pour recevoir les jeunes arbres deſtinés à repeupler les forêts. On ſçait par expérience que de cent arbres replantés ſelon l'ancienne méthode, il n'y en a peut-être pas dix qui réuſſiſſent, au lieu que par le moyen du nouvel inſtrument, de tous les arbres qu'on replante, il en eſt très-peu qui ne réuſſiſſent pas. M. de Geſſiau, à qui nous en ſommes redevables, eſt Conſeiller d'Economie & Intendant des forêts du Margraviat de Dourlach.

Le ſieur Etienne Hammer a inventé la nouvelle machine employée en Danemarck pour nettoyer les ports & les canaux. Il eſt auſſi l'Auteur d'un nouvel inſtrument à battre le grain, d'une ſcie particuliere pour ſcier les pierres, & d'une machine ſingulierement imaginée pour faire du coton de certaines fleurs d'arbres ou de plantes qui croiſſent en Danemarck. On lui doit enfin une machine pour travailler l'argile dans

les tuileries. On attend beaucoup des talens de ce Machiniſte pour les chantiers du Roi. La Société Danoiſe d'Economie Rurale a reçu & approuvé différens modeles de cet Artiſte non moins infatigable qu'ingénieux.

Le ſieur Sébaſtien Cleize, Anglois, a imaginé une balance avec laquelle on peſera les eſpeces qui iroient depuis un grain juſqu'à cinq cens livres. L'opération eſt très-prompte, & le réſultat n'en eſt pas moins exact.

II.

Moyen employé ſur la Baltique & la mer d'Allemagne pour rendre potable l'eau corrompue.

Pour rendre potable l'eau corrompue ou qui commence à ſe corrompre, les Mariniers de la Baltique prennent un faiſceau de verges, & fouettent cette eau juſqu'à ce qu'elle ſoit moins épaiſſe & que les vapeurs ou parties hétérogenes qui étoient condenſées & qui ſurnagent, ſe ſoient évaporées. Alors on la laiſſe bien repoſer; après quoi on la verſe dans un autre vaiſſeau, & de celui-ci, lorſqu'elle eſt bien repoſée, on la tranſvaſe dans un autre; opération qu'il faut réitérer pluſieurs fois, juſqu'à ce que l'eau ſoit diminuée d'un huitième. Il ſuffit de laiſſer l'eau dans chaque vaſe l'eſpace d'un quart d'heure, mais il faut avoir ſoin d'aller bien doucement lorſqu'on la verſe d'un vaiſſeau dans un autre, afin que le ſédiment reſte au fond du premier. Ces précautions une fois priſes, on verſe ſur cette eau, à raiſon d'une goutte par pot, une liqueur préparée comme il ſuit. Pilez des raiforts dans un vaſe propre à cet objet, verſez-y du vinaigre, autant qu'il en faut pour les couvrir; laiſſez bien fermenter ce mélange juſqu'à ce qu'il écume comme du vin dans la cuve, & que l'écume ſoit tombée au fond du vaſe. On peut accélérer la fermentation en mettant de la graine de moutarde pilée & un peu de *moële* de raves. La fermentation de cette compoſition eſt ſemblable en tout à celle du vin. Quand le vinaigre a bien pris le goût que cette compoſition doit lui donner, l'opération eſt finie. L'eau corrompue devient par-là non-ſeulement potable, mais elle eſt un préſervatif aſſuré contre le ſcorbut. Il ſeroit bon d'adopter cette méthode, même pour la bonne eau; mais alors il n'eſt pas néceſſaire ni de la battre avec un paquet de verges, ni de la tranſvaſer d'un vaiſſeau dans un autre.

III.

EFFETS PUBLICS A LONDRES; *le 6 Mai 1772.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⅌ .	149 ⅝
Annuités conſol. à 3 p ⅌	89
Annuités réduites à 3 p ⅌	87 ⅜
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅌ .	90 ⅝
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⅌	93 ⅞
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⅌	
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅌	86
Nouv. ann. du Sud à 3 p ⅌	87 ⅛
Ann. du S. de 1751 à 3 p ⅌	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 ½ p ⅌ .	213 ¼
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p ⅌	84
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p ⅌ . .	2 H 7 ß
Blilets de Loterie pour . .	
Long ann. non rachetables à différens termes .	
Annuités avec ſurvivances de 1765	
Long. ann. ſans cap. } 1745, 46, 57 / 1761 & 62.	14 ½ / 26 ½ } *années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. ⅌.	
Billets de la Marine à 4 p. ⅌ *Eſcomp.* . . .	2 ¼

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 13 Mai 1772, au Samedi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 21 liv. 10 ſ. à 26 l. 5 ſ. *le ſeptier; idem* au Port de la Greve, de 23 l. 10 ſ. à 25 liv. 10 ſ. Le ſeigle, de 16, 17 l. 5 ſ. à 18 l. 10 ſ.; l'orge, de 9 l. 10 ſ., 10 l. 15 ſ. à 12 l. auſſi *le ſeptier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Mai 1772 au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 liv. 10 ſ., 20 à 22 ; *idem* au Port de la Grêve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 20 Mai 1772, de 51 à 52 liv. ; *idem* nouveau de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51 ; *idem* nouveau, de 48 à 49 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 à 20 liv ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49 ; *id.* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Mai 1772.*

	H	ß		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	715			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	15		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piaſtres à	49	7	6	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Mai 1771.*

Amſterdam	55	¼	
Londres	32	3	16e.
Hambourg	182		
Madrid	15	2	
Cadix	14	19	6
Livourne	96	½	
Gênes	94	½	
Lyon, *Pâques*	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1772.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions à 8 coup.	1147 ½ 50 55 .	1157 ½ 60 70 .	1170 . . . .
D°. 16es. à 8 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 4 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 4 coup.	47	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	262.	. . . . .
Prom. à 5 p. 8. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. 8.	. . . . .	. . . . .	65 ½ . . .
Loterie 5e tirage.	. . . . .	464. . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1771.

Du Sam. 16 Mai 1772. *Meſſieurs*		Du Lundi 18. *Meſſieurs*		Du Mardi 19. *Meſſieurs*	
Maupaſſant, ſix d. mois 1771.	D.	Delamotte, ſix d. mois 1771.	E.	Hurel, ſix dern. mois 1771.	E
Bardin, *idem.*	F.	Creuzé, *idem.*	F.	Viellard, *idem.*	F
Boſcheron, *id.*		Maſſon, *idem.*		Defrance, *idem.*	
Pigis, *idem.*		Domillier, *idem.*		Cochin, *idem.*	J.
Lenoir, *idem.*	J.	Thevenin, *idem.*	J.	Filleul, *idem.*	
Caron, *idem.*		Dujean, *idem.*		Marſollier, *id.*	L
Raynal, *idem.*		.....		Cauchy, *idem.*	M
Clouet, *idem.*		.....		.....	
Hebert, *idem.*		.....		.....	
Delarue pere, *id.*	L.	.....		.....	
Delarue fils, *id.*		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez KNAPEN & DELAGUETTE, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1772

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1772. Du Mardi 19 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 24 *Avril.*

LES lettres des différentes Provinces portent qu'en général les grains d'hiver ſont très-beaux : enſorte que ſi de cruelles intempéries ne nous enlevent nos eſpérances, nous avons tout lieu de nous flatter d'une abondante récolte.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 1 *Mai.*

Des gens intéreſſés ſans doute à entretenir la cherté ſe plaiſent à répandre le bruit que les récoltes s'annoncent mal dans les Provinces mêmes où elles promettent le plus, comme dans le Pays de Magdebourg. En conſéquence, ils prédiſent hardiment que les prix ne baiſſent pas ; nous pouvons aſſurer que les prix baiſſeront néanmoins, car ces nouvelles ſont fauſſes. On a expédié de cette Ville une grande quantité de navires pour Archangel, & l'on a offert à notre Bourſe le laſt de ſeigle à 90 rixdales (14 l. 10 ſ. le ſeptier de Paris), pour être livré après la récolte, mais perſonne n'en a voulu à ce prix ; de ſorte qu'il ne s'eſt vendu bientôt après que de 80 à 90 rixdales le laſt (12 l. 12 ſ. à 14 l. 10 ſ. le ſeptier de Paris).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 6 *Mai.*

Nous ne recevons de toutes parts que de triſtes peintures de la fâcheuſe ſituation des pauvres & de leurs diſpoſitions à commettre toute ſorte de déſordres. Quel malheur ſi, dans leur déſeſpoir, ils pilloient & diſſipoient le grain qui nous reſte ! Au lieu de moleſter & de voler les Fermiers, ne devroit-on pas ſe réjouir de ce qu'il y en a d'aſſez riches pour garder long tems leurs grains en réſerve ? S'ils n'avoient pas ce moyen, ne ſerions-nous pas cruellement trompés par l'abondance apparente que leur pauvreté, en les forçant à vendre précipitamment, étaleroit d'abord dans les Marchés ? Ne ſerions-nous pas enſuite tout d'un coup plongés dans une diſette d'autant plus terrible qu'elle ſeroit plus ſubite & plus imprévue ? Les grains que les riches Fermiers gardent, ſont des reſſources qu'ils nous réſervent : mais ſi on les menace, mais ſi on les tourmente, ſi on les dépouille, ces reſſources ſont perdues. Le pauvre ne devroit-il pas être ſatisfait du zele généreux que les riches ont montré pour les ſoulager ? Ce n'eſt pas aſſez qu'on adouciſſe leur ſort, il faut qu'ils s'en vengent, & leur vengeance tombe ſur eux-mêmes & les écraſe. Heureuſement, il y a lieu d'eſpérer que, dans quelques mois, une riche récolte mettra fin à ces maux & à ces fureurs. Les apparences ſont aſſez généralement flatteuſes. On mande de Devonshire que les campagnes

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

promettent les plus abondantes moiſſons que l'on y ait jamais recueillies : on ajoute, il eſt vrai, que les grains s'y vendent encore à un prix exorbitant.

On écrit d'Edimbourg que, dans les montagnes de l'Oueſt, il y a eu, durant cet hiver, une grande mortalité ſur les bêtes à cornes, ce qu'on attribue à la rigueur de la ſaiſon.

Il paroit, par les lettres de Rotterdam, que la Compagnie des Indes Hollandoiſe eſt fort alarmée des progrès de nos armes dans le Taujaour. En effet ſi nous bâtiſſions une forteresſe au Port de Negano, nous pourrions ruiner le commerce de cette Nation.

PROVINCES-UNIES.

Extrait d'une Lettre d'Amſterdam du 22 Avril.

En comparant les différens prix où les grains ont été vendus aujourd'hui à notre Marché avec ceux où ils étoient le 10 de ce mois, on obſerve que le froment de Pologne eſt deſcendu de 165 à 155 florins le laſt (de 454 à 427 l. le laſt, ou de 23 l. 17 ſ. à 22 l. 9 ſ. le ſeptier de Paris). L'orge d'hiver de Friſe eſt tombée de 110 à 82 fl. le laſt (303 à 226 liv. le laſt, ou de 16 l. à 11 l. 17 ſ. le ſept. de Paris). Le ſeigle de Pruſſe, Dantzick, Koeniſberg & Elbing, de 220 fl. à 160 (606 à 440, ou 31 l. 18 ſ. à 23 l. 4 ſ. le ſeptier); & celui de Magdebourg de 176 à 160 flor. (484 à 440, ou 25 l. 10 ſ. à 23 l. 4 ſ. le ſeptier)... Le prix des grains eſt le meilleur & le plus sûr barometre politique. Cette baiſſe extraordinaire annonce une pacification générale bien mieux que toutes les nouvelles qui ſortent des cabinets des Puiſſances, car elles peuvent avoir des raiſons particulieres pour les répandre. Le prix des grains en Allemagne hauſſe plutôt qu'il ne diminue, lorſqu'il y a apparence de guerre ou de continuation de guerre &c.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 7 Mai.*

Deux perſonnes qui ont des connoiſſances particulieres ſur les moyens de faire éclore les œufs & d'élever les poulets, ſans le ſecours des poules, ſe ſont réunies pour former ici un établiſſement dont le Public retireroit aſſez d'avantage pour qu'il mérite d'être encouragé. L'inſpection de leurs machines montre ſuffiſamment que leur théorie n'eſt qu'une combinaiſon fort ſimple, & il eſt encore plus facile de ſe convaincre des heureux ſuccès de la pratique. En examinant leur laboratoire, même dans l'état imparfait où il eſt aujourd'hui, on voit quelles pourront porter la multiplication des volailles auſſi loin qu'il eſt poſſible de le deſirer. Leur projet eſt de faire éclore & d'élever deux cens mille paires de poulets par an.

Pour donner à leur entrepriſe l'étendue dont elle eſt ſuſceptible, il ſeroit néceſſaire que deux cens perſonnes vouluſſent bien leur avancer cent livres, chacune, à ſçavoir cinquante en ſouſcrivant, & cinquante trois mois après, époque à laquelle on leur livrera des poulets à 15 ſ. la paire, juſqu'à ce qu'elles ſoient rembourſées de leurs avances. Après ce terme, on continuera à leur en fournir à meilleur compte qu'ils ne ſe vendent communément, dans quelque ſaiſon que ce ſoit. Le but que les Entrepreneurs ſe propoſent, eſt de rétablir l'abondance d'une denrée qui eſt devenue fort rare & très-chere, & de procurer aux Particuliers toute ſorte de facilités pour s'en pourvoir.

Afin que chacun puiſſe s'aſſurer par ſoi-même de la bonté de leur méthode, les curieux ont été invités à ſe rendre au lieu de l'établiſſement le 21 du préſent mois, pour voir tous les états par leſquels les poulets paſſent avant d'éclore, ainſi qu'au moment où ils ſortent de l'œuf, & après qu'ils ſont éclos : on les verra rompre leurs coques par centaines.

Ceux qui deſireront ſe procurer cette ſatisfaction ou ſe faire inſcrire, s'adreſſeront *à M. Félix, Phyſicien & Démonſtrateur en Géométrie, ou à M. Riché, ſon Collegue, à l'Hôtel de la Juſtice, ſur le chemin du Sablonat, hors & près la porte d'Aquitaine.*

DE GRENOBLE, *le 9 Mai.*

Depuis quelque tems, on travaille à mettre aux environs de cette Ville beaucoup de terrein en valeur. Des fonds qui ne ſervoient qu'à retenir les eaux & à infecter